

Responsabilités civile et pénale des dirigeants : limiter les risques

Cours Pratique de 2 jours - 14h
Réf : RPE - Prix 2025 : 1 630 HT

La responsabilité civile et pénale des dirigeants peut être engagée dans différentes situations. Bien identifier les conditions de mise en cause de la responsabilité civile, détecter, prévenir et traiter les situations représentant un risque pénal pour l'entreprise constituent les enjeux de cette formation.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation l'apprenant sera en mesure de :

Distinguer les différents types de responsabilités

Connaître les conditions de mise en cause de la responsabilité civile

Souscrire une assurance responsabilité civile

Comprendre les conséquences en droit de la Sécurité sociale

Détecter et traiter le risque pénal en liaison avec les RH

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cas concrets tirés de la vie de l'entreprise illustrant les apports théoriques. Auto-évaluation et travaux en groupe. Transfert de connaissances théoriques et partage d'expériences.

TRAVAUX PRATIQUES

Cas concrets tirés de la vie de l'entreprise illustrant les apports théoriques. Auto-évaluation et travaux en groupe. Partage d'expériences.

LE PROGRAMME

dernière mise à jour : 02/2024

1) Les différentes responsabilités

- Définir et circonscrire la responsabilité civile de l'entreprise.
- Appréhender la notion de responsabilité en droit de la Sécurité sociale.
- Comprendre la responsabilité pénale en entreprise.
- Discerner la responsabilité du chef d'entreprise et des salariés.

Exercice : Distinguer les différents types de responsabilités.

2) Les conditions de mise en cause de la responsabilité civile

- Caractériser la faute : infraction aux dispositions législatives et réglementaires, faute de gestion...
- Apprécier le dommage ou le préjudice.
- Comprendre la notion de causalité.
- Repérer les différents cas d'exonération de responsabilité.

Etude de cas : Exemples mettant en cause la responsabilité civile du dirigeant.

3) La souscription d'une assurance responsabilité civile

- Identifier les personnes couvertes par une assurance responsabilité civile.
- Distinguer les risques couverts et les exclusions.
- Négocier la garantie à l'égard des tiers, de la société et des associés.

Etude de cas : Exemples de situations couvertes par une assurance responsabilité civile.

4) Le transfert de responsabilité : la délégation de pouvoir

- Distinguer les différentes formes de délégation de pouvoir.

PARTICIPANTS

Managers, membres des comités de direction.

PRÉREQUIS

Aucune connaissance particulière.

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les stages pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.
- À l'issue de chaque stage ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.
- Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le stagiaire a bien assisté à la totalité de la session.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription doit être finalisée 24 heures avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Pour toute question ou besoin relatif à l'accessibilité, vous pouvez joindre notre équipe PSH par e-mail à l'adresse psh-accueil@orsys.fr.

- Intégrer les notions d'autorité, de nécessité de la compétence et d'exigence des moyens.
- Distinguer responsabilité au titre d'une délégation et responsabilité de plein droit.

Exercice : Analyse d'une délégation de pouvoir et de ses conséquences juridiques éventuelles.

5) Responsabilités en matière de santé et de sécurité au travail

- Connaître les sanctions pénales en matière de santé et sécurité au travail.
- Appréhender les notions de faute inexcusable et l'obligation de résultat.

Travaux pratiques : Distinguer les conséquences en droit de la Sécurité sociale et en droit pénal sur un exemple d'accident du travail.

6) Les responsabilités en matière d'emploi et de sous-traitance

- Prévenir les risques liés au délit de marchandage et au prêt de main-d'œuvre illicite.
- Repérer les risques juridiques liés aux prestataires et à l'intérim.
- Connaître les règles et identifier les risques liés à la durée du travail.

Etude de cas : Analyse de situations potentiellement risquées.

7) Les responsabilités en matière de représentation du personnel

- Définir le délit d'entrave.
- Prévenir les discriminations syndicales.

Réflexion collective : Partage d'expériences.

LES DATES

CLASSE À DISTANCE
2025 : 21 juil., 09 oct.

PARIS
2025 : 02 oct.